**Présentation PROJET VOLET 1 PAT émergent (maximum 15 pages)**

Le projet doit être présenté dans son ensemble et pas seulement la partie faisant l’objet de la demande de subvention. Merci de bien vouloir compléter chacune des rubriques.

**1- Intitulé du projet**

**2- Présentation synthétique du projet (contexte du projet, pilotage, objectifs, cibles, actions)**

(maximum 10 lignes)

10 lignes max – **ce résumé sera repris dans le dossier de presse pour présenter les projets lauréats**.

Contexte : en quelques mots

Pilotage : présentation succincte du porteur et de ses partenaires

Objectifs : si possible chiffrés

Cibles : quel territoire, quel public

Actions et livrables prévus

**3- Thématiques du PAT (**cocher plusieurs cases)

Pour rappel, le PAT doit privilégier une approche globale du système alimentaire.

[ ] Justice sociale

dont lutte contre la précarité alimentaire

[ ] Environnement

dont lutte contre le gaspillage alimentaire

[ ] Éducation alimentaire

[ ] Mise en valeur du patrimoine alimentaire

[ ] Atteinte des objectifs des lois « EGAlim » et « climat et résilience » pour la restauration collective

[ ] Santé publique

Autres (à préciser) :

**4- Territoire d’action** (cocher une ou plusieurs cases)

[ ] Commune

[ ] Établissement public de coopération intercommunal (EPCI)

[ ] Pôle d’équilibre territorial et rural (PETR)

[ ] Parc Naturel Régional (PNR)

[ ] Département

[ ] Région

Autre (à préciser) :

Surface géographique (en km²) :

Nombre d'habitants :

Existe-t-il déjà un(des) PAT qui couvre(nt) en tout ou partie ce territoire ou des territoires voisins ? le(s)quel(s) ? quelle articulation est prévue ?

**5- Public cible** (type de public et nombre d'habitants concernés)

**6- Partenaires impliqués et leurs contributions** (remplir le tableau ci-dessous)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du partenaire** | Statut juridique | Contributions (politique, technique, financière, etc.) |
| Acquises (préciser) | En cours (préciser) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**7- Diagnostic territorial** (cocher la case correspondante)

Le projet doit reposer sur un diagnostic partagé portant sur l’agriculture et les différentes dimensions de l’alimentation sur le territoire.

* Prévu
* En cours
* Réalisé

Préciser la(es) structure(s) en charge de la réalisation du diagnostic :

Préciser la(es) méthode(s) utilisée(s) pour réaliser le diagnostic :

Préciser si un diagnostic territorial relatif à la précarité alimentaire est prévu ?

**8- Contexte du Projet** (maximum 1 page) :

- Présentation du territoire et des enjeux territoriaux ;

- Le cas échéant, présentation des principaux enseignements du diagnostic partagé ;

- Présentation du ou des porteur(s) du projet et des acteurs de l'alimentation présents sur le territoire ;

- Intégration du projet dans le territoire et historique du projet, contribution à une dynamique existante et/ou à une démarche de territoire ;

- Diagnostics et études préalables (le cas échéant).

**9- Calendrier synthétique du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Dates** | **Etapes-clef** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**10- Descriptif détaillé du projet** (maximum 4 pages) :

**Eléments du projet pour les 3 ans à venir :**

- Objectifs ;

- Gouvernance et concertation (préciser les acteurs impliqués, le rôle de chacun, la formalisation des engagements des partenaires, la présence d'un coordinateur / animateur…) ;

- Plan d’actions en précisant par action ou groupe d'actions : le périmètre, la cible et les moyens mis en œuvre (ETP, matériel, budget) ;

- Engagement du porteur de projets sur ce plan d’actions : délibération pour les collectivités, engagement du Conseil d'administration (indiquer la date et le contenu du document, le joindre en annexe)

- Relations avec les autres échelles de territoire et avec les politiques publiques plus sectorielles, liens avec les schémas structurants (PCAET, PRAD, SCOT, CTE, CLS, CRTE etc.).

-Mettre en avant en quoi le projet prend en compte les nouvelles orientations données par la loi « Climat et résilience » et préciser les objectifs relatifs à l'amélioration de la résilience alimentaire et économique du territoire, de transition agricole et alimentaire, ainsi qu'à la lutte contre la précarité alimentaire.

- Si le projet prévoit des investissements matériels (pour mémoire, les porteurs de projet sont encouragés à limiter ce volet, compte tenu de l’orientation souhaitée des projets et des montants de subvention pouvant être accordés), détailler les impacts de ces investissements sur l’environnement.

**11- Livrables pour les 3 ans à venir** (maximum 0,5 page)**:** rapports intermédiaires et final, outils, produits, etc… en indiquant, pour chacun, la forme, la cible, la couverture géographique

**12- Modalités de suivi et d’évaluation du projet pour les 3 ans à venir** (maximum 0,5 page). Des indicateurs quantitatifs et précis doivent être prévus. La méthode d’évaluation doit être précisée.

**13- Actions de valorisation du projet pour les 3 ans à venir** (maximum 0,5 page)

**14- Prérequis et critères d’éligibilité du projet**

Pour être éligible à l’appel à projets, le projet de PAT présenté dans le cadre de cet AAP doit satisfaire aux critères de reconnaissance officielle par le ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire de niveau 1. Par conséquent, **en déposant son dossier de candidature à l’appel à projet, le représentant de la structure porteuse du projet et signataire du dossier de candidature demande la reconnaissance du PAT au niveau 1**.

En outre, il s'engage à :

* réaliser le projet présenté en vue d’obtenir dans les 3 ans la reconnaissance en tant que Projet Alimentaire Territorial au niveau 2 ;
* respecter le règlement d’usage de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l’agriculture », mention « Niveau 1 » ;
* convier la DRAAF/DAAF et les autres financeurs aux réunions du comité de pilotage du PAT ;
* informer la DRAAF/DAAF et les autres financeurs de toute modification des informations fournies dans le présent formulaire et le dossier joint, en particulier de tout changement lié à la structure porteuse du projet, aux partenaires engagés, au territoire concerné et aux actions engagées ;

- et accepte de :

* partager, dans le cadre du réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) et des réseaux régionaux, les retours d'expériences de cette démarche utiles aux autres projets ;
* autoriser l'utilisation des informations transmises pour publication sur les sites du MASA et des DRAAF/DAAF.

Compléter les éléments du projet répondant à chaque critère dans les tableaux ci-dessous. Pour rappel, la reconnaissance des projets se fait sur la base de 4 prérequis et 6 critères permettant d'apprécier leur qualité.

|  |  |
| --- | --- |
| **Prérequis** | **Éléments du projet** |
| **Portage du projet** | -Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale-Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux |  |
| **Démarche collective et concertée** | -Implication de différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...)-Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu) |  |
| **Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA** | -Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA.-Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) :* la structuration de l'économie agricole et alimentaire ;
* le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.
 |  |
| **Transversalité de la démarche** | Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s’articule avec d’autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS …). |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères de reconnaissance** | **Niveau 1** | **Éléments du projet** |
| **Diagnostic partagé** | Diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire du projet (données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation, …) et sur le recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives (en interne et en externe à la structure) | Diagnostic prévu ou en cours |  |
| **Mise en œuvre d'actions opérationnelles** | -Actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet-Pilotage de la mise en œuvre de ces actions-Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement, le cas échéant | -Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration-COPIL mis en place ou prévu-Présence d’un animateur effective ou prévue |  |
| **Engagement des partenaires** | Engagement formalisé de différents partenaires | Lettres de soutien de partenaires diversifiés |  |
| **Prise en compte des objectifs du PNA** | Prise en compte des différentes dimensions du PNA | Réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA en transversalité : justice sociale, éducation à l’alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, reterritorialisation de l’alimentation (ancrage territorial) et approvisionnement de la restauration collective (lien avec la loi EGAlim). Une attention particulière est à apporter à cette dernière thématique qui devra être mise en œuvre obligatoirement au niveau 2 |  |
| **Pérennité du projet** | -Soutien politique, moyens financiers adéquats-Existence d’un document-cadre ou d’une délibération inscrivant le projet dans la durée-Mobilisation de moyens financiers adéquats-Animation / coordination du projet | -Instance de gouvernance prévue (en réflexion) ou mise en place-Eléments de réflexion sur la pérennité du projet-Document cadre ou délibération établi(e) (ou prévu à court terme) avec minimum d’engagements financiers-Moyens d’animation prévus |  |
| **Dispositif d'évaluation de l'impact du projet** | Dispositif d’évaluation et de suivi permettant d’inscrire le projet dans une démarche d’amélioration continue | Réflexion en cours sur les indicateurs de suivi et d'évaluation |  |